

CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

Elections cantonales Mars 2008



Parti Socialiste

*« Faire du département le plus riche,
le département le plus juste de France »*

**Des propositions fortes autour du respect de la démocratie et de la
transparence, de la solidarité et du développement durable**

La politique départementale actuelle manque totalement de lisibilité. Nous souhaitons qu'elle en acquière. Il existe un outil pour cela, **la L.O.L.F.**

À l'instar de la réforme de la L.O.L.F (loi organique relative aux lois de finances), l'ensemble de ces mesures feront l'objet d'une évaluation des objectifs et des résultats, afin que les gestionnaires puissent rendre des comptes sur l'efficacité de l'utilisation des crédits qui leur ont été attribués.

Il s'agit d'introduire une logique de performance de la gestion publique d'une part, et d'autre part une transparence de l'information budgétaire. Notre objectif est de « faire du département la plus riche, le département le plus juste ». Nous souhaitons que cet objectif soit accolé à des indicateurs de résultats : Justice sociale, cohésion territoriale et développement durable

Solidarités

Depuis 2004, la loi oblige les départements à établir des schémas dans tous les domaines de l'action sociale et médico-sociale : aide sociale à l'enfance (ASE), personnes handicapées, personnes âgées...

Nous souhaitons que ces schémas soient assortis d'objectifs clairs et d'indicateurs précis afin de pouvoir évaluer les politiques départementales de solidarité.

Insertion

Soutien au développement des structures d'insertion des Rmistes par l'activité économique

Les subventions aux associations et structures d'insertion par l'activité économique sont trop modestes alors que ces structures peuvent offrir l'opportunité d'emploi durable à des personnes pourtant très éloignées du marché de l'emploi.

Recrutement de travailleurs sociaux, et plus particulièrement d'insertion, dans les circonscriptions de la vie sociale du département :

Les besoins en la matière sont criants, et les mouvements sociaux au sein des Circonscriptions de la vie sociale, débordées par les demandes, de plus en plus fréquents.

Evaluation du recours à un prestataire privé pour le reclassement des Rmistes de plus de 2 ans dont le coût est trois fois supérieur à celui d'un travailleur social d'insertion:

Evaluation du recours au prestataire privé Ingéus dont le coût prohibitif ne donne que des résultats très modestes et qui ne s'inscrivent que très peu dans un retour à l'emploi à long terme. Le programme « Energies Emploi 92 » dispose d'une enveloppe annuelle de 7 millions € (3.5 millions € votés au B.P 2006 puis 3.5 millions € votés au B.S 2006). Or les crédits relatifs au retour à l'emploi inscrit au BP 2006 s'élèvent à 13 136 854€, ce sont donc 53% des crédits qui sont consacrés à 2 000 personnes qui représentent moins de 7%

du nombre total d'allocataires. Et ce, pour des emplois rarement pérennes: seul 184 CDI signés sur 2 444 chartes d'accompagnement. **Ne faut-il pas utiliser ces crédits pour recruter des travailleurs sociaux d'insertion ?**

- ✚ Doublement de l'allocation exceptionnelle de fin d'année pour les allocataires du revenu minimum d'insertion (R.M.I) et de l'allocation parent isolé (A.P.I), équivalente à un treizième mois**

Le Conseil général doit prendre la mesure de l'explosion du nombre des allocataires de minima sociaux dans le département depuis 5 ans. Cette prime versée en fin d'année est d'un montant égal à leur allocation mensuelle.

Sans « conforter les personnes concernées dans l'assistanat », la majoration de cette prime leur permet de pouvoir faire face à l'augmentation importante du coût de la vie et de compenser la faible revalorisation des minima sociaux par l'Etat. Il s'agirait aussi d'un geste fort et solidaire de notre collectivité pour les fêtes de fin d'année à destination de ces populations.

- ✚ Mise en place d'un partenariat avec l'A.N.P.E et financement de formations destinés à favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de plus de 50 ans.**

Personnes âgées

- ✚ Prise en charge immédiate des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie dès le dépôt de leur dossier.**
- ✚ Réduire sensiblement les délais d'instruction des dossiers A.P.A.**
- ✚ Retour à la gratuité de la carte Améthyste sous conditions de ressources.**
- ✚ Instauration d'une aide à l'aménagement du logement des personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile**

✚ Développer les réseaux d'aides à domicile en direction des personnes âgées et la continuité de leur prise en charge (exemple des « gestionnaires de cas » dans quelques départements)

✚ Répondre au déficit de places en établissements pour les personnes âgées et réduire le coût de l'accueil dans les structures non départementales (environ 30 % plus chères).

✚ Proposer des placements temporaires en établissements pour les personnes âgées

En septembre 2007, le département dispose de 143 places d'accueil temporaires pour répondre à une urgence ou apporter un soutien ponctuel aux familles. Il s'agit d'une demande sociale récurrente.

✚ Accélérer la mise en œuvre des coordinations gérontologiques pour développer les réseaux d'écoute et de solidarité en direction des personnes âgées isolées (multiplication des C.L.I.C.)

✚ Consultation du CODERPA et des associations de personnes âgées dans la mise en œuvre des politiques et l'évaluation des besoins.

✚ Mise en œuvre d'un programme d'échanges européens afin de permettre aux aînés des Hauts de Seine de visiter les pays de l'Union européenne.

✚ Contribuer au développement des emplois tremplins au profit des associations en développant des activités ludiques et de loisirs à destination des seniors.

✚ Encourager les formations permettant aux personnes âgées d'accéder à l'Internet qui peut permettre parfois d'atténuer les problèmes liés à l'isolement d'une partie de nos aînés.

Handicap

- ✚ Augmenter l'offre de transport spécialisé de manière significative par la mise en place, à l'instar du Plan d'Aide à la Mobilité (P.A.M.) de la ville de Paris, d'un accompagnement personnalisé, avec une amplitude horaire élargie et un système de réservation performant.**

- ✚ Mise en place d'un atelier protégé départemental en direction des personnes handicapées**

- ✚ Développer les foyers-logements dont le nombre est insuffisant pour l'hébergement des adultes handicapés**

- ✚ Développer les aides à domicile pour les personnes handicapées**

- ✚ Améliorer considérablement le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en lui donnant les moyens de fonctionner.**

- ✚ Où en est l'élaboration du Schéma départemental du handicap ?**

 **Que chaque collégien ait un ordinateur portable afin de réduire la « fracture numérique » :**


Sur le modèle de nombreux conseils généraux et notamment ceux des Landes (2001) et des Bouches du Rhône (2003), chaque collégien du 92 qui en est dépourvu, se verra progressivement équipé d'un ordinateur portable.

Le bilan établi au niveau des vols et des détériorations subis par le matériel dans ces deux départements n'est en rien dissuasif, de même pour le coût de la mise en place d'une telle opération. Les rectorats ont réservé un accueil très favorable à ces dispositifs et ont mis en place un plan de formation destiné à la maîtrise de l'outil informatique des enseignants concernés.

La totalité des collégiens altoséquanais doivent pouvoir découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques et des outils qui leur seront indispensables dans leur vie professionnelle et citoyenne.

 **Elargir le quotient familial aux familles à revenus moyens pour l'aide à la demi pension :**

Le groupe socialiste a proposé en séance publique, le 10 novembre 2006, à la suite de la modification du barème d'attribution de l'aide à la demi pension des collégiens par la majorité départementale, un nouveau mode de calcul permettant qu'aucun bénéficiaire à même niveau de ressources ne perçoive une aide inférieure à celle des années précédentes et que l'aide soit élargie à un quotient familial de 765 € contre 685€actuellement.

 **Introduire le quotient familial pour les voyages scolaires et les activités périscolaires**

- ✚ **Création d'une bourse à destination des collégiens**

- ✚ **Privilégier le recours aux produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires**

- ✚ **Soutien accru aux voyages scolaires et éducatifs avec application du quotient familial**

- ✚ **Développer les pratiques artistiques et sportives au collège et sur le temps périscolaire, en généralisant par exemple le P@ss 92 à l'ensemble des collégiens, de la classe de sixième à la troisième.**

- ✚ **Etudes du soir : renforcement du dispositif en liaison avec le ministère de l'Education Nationale et le nouvel « accompagnement éducatif » mis en place dès 2008.**

Cette mesure, portée par les élus socialistes depuis 10 ans et reprise par la majorité en 2004, doit aujourd'hui être renforcée pour accueillir tous les « orphelins de 16 heures » - 10 000 collégiens volontaires cette année, mais manque de moyens humains et financiers pour satisfaire l'ensemble des demandes. **La très grande majorité des élèves n'y ont pas accès.** Le dispositif doit être étendu à l'ensemble des collèges (90% aujourd'hui) et offrir une capacité d'accueil par établissement accrue, en complément du dispositif national « d'accompagnement éducatif » (calqué sur le même modèle) qui sera mis en place à la rentrée 2008. Cette mesure continuera de privilégier le recours à des enseignants volontaires de l'établissement et le cas échéant, à des étudiants.

- ✚ **Développer « l'école ouverte » dans les collèges du département pendant les vacances scolaires.**

Il s'agit d'accueillir pendant les vacances scolaires au sein des collèges les jeunes qui ne partent pas en vacances. Le Conseil général doit soutenir la généralisation de cette mesure initiée par l'Education nationale et pour l'instant réservée aux seuls établissements en ZEP et REP.

- ✚ **Réaliser des collèges « Haute Qualité Environnementale » de moins de 600 élèves**

Afin de disposer d'établissements « à taille humaine » permettant un enseignement de qualité, tout comme des équipements adéquats et bien proportionnés, le conseil général doit s'engager à ne plus construire d'établissements de plus de 600 places et à réduire le nombre d'élèves dans les collèges existants dont les effectifs dépassent ce nombre. L'ensemble des nouvelles constructions devra bien sûr intégrer la démarche Haute Qualité Environnementale.

Mise en place des « écoles de la seconde chance »

Elles sont destinées à réinsérer dans le système scolaire et de formation les jeunes qui quittent le collège à 16 ans, sans diplômes, ni qualification.

Mise en place d'un Plan pour l'Enseignement supérieur et la Recherche

- **Soutien accru aux universités Paris X et Paris XI, et aux IUT du département**
- **Développer l'offre de logements étudiants**

Ceci passe notamment par un soutien aux centres de recherche situés dans le département pour compenser en partie la baisse des crédits de l'Etat. Création d'une allocation de recherche départementale en complément de celle versée par le Ministère?

Intégrer le pôle universitaire Léonard de Vinci au service public de l'enseignement et au ministère de l'Education nationale :

Le Conseil général n'a pas vocation à continuer à subventionner chaque année cet établissement à hauteur de 20 millions d'euros. Cessons de financer une entreprise privée comme le P.U.L.V, sur des fonds publics, au détriment des missions premières du Conseil Général, l'action sociale et les collèges.

Jeunesse

Aide aux projets des jeunes en lien avec l'insertion professionnelle

Le dispositif actuel, Voc@tion 92 (500 000 € pour 450 jeunes en 2006 !) est trop modeste.

Création d'une aide aux missions locales et à l'orientation professionnelle des jeunes

Participation aux frais liés à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de 20 à 25 ans, demandeurs d'emplois et non indemnisés par les Assedic

Les offres d'emploi, sont de plus en plus dispersées autour des grands bassins d'emplois franciliens (Roissy, St Quentin, Cergy, Marne la Vallée, Melun...).

Elles nécessitent souvent, du fait des horaires « décalés » d'être titulaire du permis dont le coût ne cesse d'augmenter en raison du plus grand nombre d'heures de conduite exigé par les auto-écoles. (Entre 30 et 40 heures avant présentation, pour seulement 20 heures inclus dans les forfaits... le prix des permis s'en trouve souvent presque doublé).

Le conseil général se doit d'aider les jeunes à acquérir ce précieux sésame pour l'entrée ou le retour dans la vie active.

Lancement de campagnes de sensibilisation à la citoyenneté en partenariat avec les communes

Promotion du bénévolat au sein des structures départementales (maisons de retraite...), éducation civique...

Création de structures locales d'accueil des jeunes

Multiplication en collaboration avec les communes de structures d'accueil des jeunes : loisirs, activités extrascolaires, bénévolat associatif, prévention, santé....

✚ **Création d'une Maison des adolescents**, à l'instar de la Maison de Solène à Paris, permettant la prise en charge des jeunes par des médecins, psychologues...

✚ **Participation du département à la carte Imagin'R :**

Le département des Hauts de Seine contribue actuellement au coût de la carte Imagin'R en apportant une aide supplémentaire aux collégiens et lycéens boursiers (de deux tiers ou d'un tiers sur le prix de l'abonnement, selon le montant de leur bourse).

Or, cette carte demeure trop chère pour de nombreux jeunes non boursiers. Le Conseil général doit élargir son aide aux collégiens, étudiants et lycéens non boursiers comme le font d'autres départements franciliens.

Le tiers de l'abonnement sera donc pris en charge par la collectivité pour l'ensemble des jeunes concernés quelque soit la zone desservie. Cette mesure valoriserait à la fois l'usage des transports publics dans notre département et en Ile de France, et permettrait la mobilité indispensable aux jeunes altoiséquanais.

Déplacements

Les transports constituent 48 % des émissions de CO2 dans les Hauts de Seine. Une amélioration significative du réseau de transports publics et la promotion des modes de circulations douces favoriseraient la lutte contre le réchauffement climatique et amélioreraient significativement les conditions de vie des hauts-séquanais.

Priorité donnée aux transports publics et à l'ensemble des modes de circulation douce

➤ **La priorité continuera d'être donnée par le groupe socialiste aux transports collectifs...**

Accélération de tous les programmes prévoyant sur les routes départementales des couloirs réservés au bus. (Exemple ligne 323). Ces chantiers sont au point mort.

Les élus socialistes dans le cadre des négociations du Contrat de Projet Etat Région ont soutenu **les projets actuels suivants** :

- *Le tramway T8 Châtillon-Vélizy dans sa partie Hauts de Seine.
- *Le tramway T1 St Denis-Asnières-Gennevilliers-Colombes.
- *Le prolongement du tramway T2 au pont de Bezons et à Paris porte de Versailles.
- *Le prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Bagneux.
- *Le prolongement et le dédoublement la ligne 13 du métro.

Ils ont aussi porté **les nouveaux projets** suivants :

- *Le tramway ou un bus en site propre de la Croix de Berny à l'Hôpital Béclère de Clamart pour faciliter les trajets inter-banlieues.
- *Le prolongement du tramway T1 du pont de Bezons à Rueil Malmaison (via Nanterre).
- *Un tramway ou un bus en site propre Rueil-Suresnes-Porte Maillot pour faciliter les transports en commun vers Paris.
- *Le financement d'études pour les interconnexions des lignes de tramways et de métro entre elles.

Le transport fluvial de passagers sur la Seine (type « batobus ») depuis les communes de la boucle nord jusqu'à Boulogne Billancourt et Issy les Moulineaux sera aussi prioritairement développé en lien avec la ville de Paris et les Département de la Seine Saint Denis, du Val d'Oise et des Yvelines.

➤ **... mais aussi aux modes de circulations douces :**

Développement massif du réseau de pistes cyclables et la mise en place d'un véritable maillage départemental, notamment dans les communes limitrophes de la capitale, afin d'anticiper la mise en place prochaine de systèmes de type « Vélib' » dans ces communes, en toute sécurité pour les usagers.

Le groupe socialiste a interpellé le président du conseil général sur la nécessité de réaliser rapidement un vélib'92 (cf. Communiqué de presse, Le Parisien du 10/09/2007).

✚ **Aménagement de la voirie départementale :**

➤ **Aménagement pour la sécurité : Réduire la vitesse des véhicules et réserver une place sécurisée pour les piétons dans la ville, notamment en direction des jeunes scolaires (à l'instar des Pédibus)**

L'accidentologie dans les Hauts de Seine se concentre essentiellement sur les routes départementales. Ces axes traversent le cœur de nos communes et supportent un trafic routier de plus en plus important.

Aussi, le réseau doit être aménagé afin d'y **réduire la vitesse des véhicules**.

Il s'agit aussi de **mieux assurer la sécurité des piétons** qui les traversent, notamment des personnes en situation de handicap, par l'installation massive de dispositifs facilitant leur déplacement sur la voirie.

L'éclairage, le long de la voirie est encore trop souvent insuffisant, notamment à la sortie des collèges.

La mise aux normes de la signalisation tricolore départementale ou la réfection des trottoirs sont aussi des chantiers à entreprendre d'urgence pour sécuriser nos routes.

➤ **Aménagement pour l'environnement : Réduire les nuisances sonores et les rejets polluants tout en intégrant mieux les routes départementales au cadre de vie.**

Une réduction de la vitesse induit **une réduction des rejets polluants** mais aussi **des nuisances sonores**. Les « points noirs » en terme de bruit référencés dans le 92 doivent rapidement faire l'objet d'études visant à atténuer la pollution sonore de ces sites.

Aménager la voirie, c'est aussi embellir le cadre de vie, en enfouissant les câbles aériens qui défigurent le paysage de nos rues ou en améliorant le parc végétal le long de notre voirie.

Les élus socialistes constatent trop souvent que les crédits font défaut aux services départementaux pour réaliser l'ensemble des travaux indispensables à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des alto-séquanais.

✚ Développer, à l'instar de ce qui se fait à Paris, un schéma départemental innovant pour le fret

✚ Participation active du Département à la refonte tarifaire du découpage en zones de l'Ile de France

Priorité au logement social innovant, de « Haute Qualité Environnementale », auquel les deux tiers des ménages du 92 peuvent prétendre :

Le 92, terre de contrastes, l'est plus que jamais en terme de logement social. La part consacrée par les communes varie de 2.4% (Vaucresson) à 64.7% (Gennevilliers).

15 communes (toutes dirigées par la droite) ne respectent toujours par le seuil légal de 20% imposé par l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U).

Beaucoup d'élus préfèrent présenter à leurs administrés le logement social sous l'angle de la précarité, de la paupérisation et de l'insécurité... Pourtant les deux tiers des ménages franciliens possèdent des revenus leur permettant de prétendre occuper un logement au sein du parc locatif social.

Cette image dévalorisée, trop souvent associée par les administrés au logement social, provient surtout d'une trop grande concentration de ce type de logement dans certaines communes et du refus par d'autres de participer à l'effort de solidarité en la matière.

La mixité et la juste répartition du logement social sur l'ensemble du territoire sont indispensables pour prévenir tout phénomène de « ghettos » qui contribuent à dévaloriser l'image du logement accessible au plus grand nombre.

D'autres élus mettent en avant la rareté du foncier sur leur territoire, mais on continue à y voir se multiplier les projets immobiliers haut de gamme.

Dans un département où la spéculation foncière est plus importante encore qu'ailleurs, il est indispensable que chaque commune attribue une part d'au moins 30% dans tous nouveaux programmes immobiliers au logement social, afin de ne plus uniquement faire évoluer les flux mais durablement les stocks de logements sociaux.

Ce rééquilibrage entre offre locative sociale et offre locative privée aura à terme pour effet de modérer la hausse des loyers dans le secteur privé du fait d'une offre parallèle conséquente dans le parc social.

Comme notre département se situe en première couronne et possède déjà une densité de construction élevée, une part importante de ces créations de logements sociaux se fera par des opérations « d'acquisition amélioration » au sein du parc préexistant (autour de 50%).

Le groupe socialiste souhaite donner la priorité au logement social, les seuls logements accessibles au 2/3 de la population (c'est-à-dire les logements PLAI, PLUS (loyer < 6€/m²) et PLS (< 8€/m²).

Enfin, les constructions nouvelles de logements sociaux doivent offrir un certain niveau de qualité et d'innovation architecturale (sur le modèle des réalisations d'Henri SELLIER à Suresnes et de ses « Cités Jardins » qui 70 ans après s'intègrent toujours au sein du cadre de vie suresnois)

Participation à la surcharge foncière (qu'il convient de redéfinir) pour la réalisation de logements sociaux

Le plan de financement départemental pourrait **déplafonner les aides à la surcharge foncière** et permettre ainsi des opérations de constructions à taille humaine, intégrées dans leur environnement.

Favoriser la réhabilitation des quartiers en partenariat avec l'ANRU

Promouvoir les espaces verts existants et multiplier les « coulées vertes » à travers le département.

Rééquilibrage du Plan Départemental d'Aide au Logement des Plus Démunis (P.D.A.L.P.D) : Solidarité entre les communes

En augmentant le nombre de logements proposés dans le département.

Dans l'esprit des propositions de la fondation Abbé Pierre et des associations contre le « mal logement » et l'exclusion, ce rééquilibrage prévoit aussi la réalisation de nouvelles structures d'hébergement dans les communes qui n'en possèdent pas, afin de respecter la règle incluse dans la loi relative au logement opposable, qui prévoit que chaque collectivité dispose d'une place d'accueil pour 1 000 habitants.

Plan autour de la vacance de logement : Incitation à remettre les logements inoccupés sur le marché locatif par la mise en œuvre d'une garantie/impayés.


En garantissant aux propriétaires le paiement des loyers pour les jeunes.


Position du groupe PS sur la vente de logements sociaux dans le département :


Le groupe PS n'y est pas opposé par principe (Il s'agit même d'une mesure figurant dans le « pacte présidentiel »).


Mais les élus socialistes jugent que le déficit actuel (70 000 demandes en attente) de logements sociaux dans le Département est tel qu'une pareille politique est inopportune si on ne remplace pas au moins à l'identique chaque logement avant qu'il ait été vendu (1 pour 1 comme pour les opérations ANRU).


Santé


-  **Plan départemental pour la santé mentale**, élaboré avec la DDASS et les communes volontaires permettant d'améliorer l'accès aux soins: soutien aux équipes des secteurs de psychiatrie, mise en place d'équipes mobiles de liaison santé mentale (en particulier capables d'intervenir en soutien auprès des travailleurs sociaux, par exemple dans le cadre du PDI).

-  Participation active au volet Santé des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et aux **Ateliers Santé Ville**: participation au comité de pilotage, co-financement, partage d'informations... Collaboration avec les **Observatoires locaux de santé**: mise à disposition facile de données sanitaires (PMI...)

-  Soutien aux **Espaces Santé Jeunes**: financement, échanges... avec mise en place de la "**Maison des Adolescents**" en réseau appuyé sur les Espaces Santé Jeunes et les Missions locales.

-  Aide individualisée au financement d'une **Couverture complémentaire CMU** pour les personnes bénéficiant seulement de la CMU de base.

-  Participation à l'installation de Cabinets de groupe pour les professionnels de santé, type "**Maison Médicale de garde**" afin d'assurer une permanence des soins et soutien équivalent aux **Centres de santé** et aux **Réseaux de santé**.

-  Renforcement des moyens de la **Protection Maternelle et Infantile**, avec instauration de consultations mixtes médecins/Psychologues auprès des futures et jeunes mères

dans les quartiers, dépistage des troubles des apprentissages en crèches et maternelles (la PMI va jusqu'à 6 ans).

- ✚ Engagement résolu dans les dispositifs "**Veille éducative**" et "**Réussite éducative**" (dont les quatre axes sont: éducatif, culturel, social et SANITAIRE!), dans une logique de prévention précoce et non de stigmatisation ou de punition.

- ✚ Développement du **volet Santé du Plan Départemental d'Insertion (PDI)** - somatique et psychologique -, particulièrement rétréci depuis que le RMI est transféré au Département.

- ✚ Participation au programmes de **dépistage et prévention bucco-dentaire et d'éducation nutritionnelle afin de lutter contre l'obésité** dès le plus jeune âge.

- ✚ Dépistage (consultations "Mémoire") et **prise en charge des démences** séniles dont Alzheimer en lien avec les **Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)**.

- ✚ Renforcement des **dépistages et de l'aide à la prise en charge des cancers**, du **diabète** et des **facteurs de risques cardio-vasculaires**.

- ✚ **Prévention et dépistage du SIDA, des hépatites, de la tuberculose et des maladies sexuellement transmissibles**

- ✚ Contribution à la mise en place de **centres médicaux totalement adaptés aux besoins des personnes handicapées**, avec personnel, y compris médecins, formés aux handicaps, création de structures en particulier **Service d'accompagnement médicalisé pour les personnes handicapées** (type SAMSAH), mais aussi Maison d'accueil spécialisé, structure pour handicapés vieillissant, pour autistes: tout ceci étant très insuffisant dans le 92 et relevant pleinement des missions de la Maison Départementale du Handicap.

- ✚ **Plan départemental de lutte contre le saturnisme**

Petite Enfance

Développer un « Plan crèches » ambitieux : un accueil pour chaque enfant :

- **Elaboration d'un Schéma départemental de la Petite Enfance à l'instar de nombreux départements**
- **Créer le plus rapidement possible de 5 000 nouvelles places en crèches dans le 92 pour atténuer un déficit d'accueil près de 2 fois supérieur.**
- **Créer une école de formation pour répondre aux problèmes de recrutement des personnels**
- **Financement à parité avec les communes des crèches publiques et associatives**
- **Soutien au développement des crèches d'entreprises**
- **Financement par le département de postes d'auxiliaire d'intégration dans les crèches pour accueillir les enfants handicapés.**

Majoration de Bébédome 92, l'allocation départementale pour l'accueil du jeune enfant en fonction du niveau de revenu :

De nombreuses familles ne disposant pas de places en crèche ne peuvent assumer la charge induite par le recours à une assistante maternelle, même avec une aide de 100€.

Aussi pour les ménages dont les revenus annuels se situent entre 32 493€ et 80 000€*, l'A.D.A.J.E (allocation départementale pour l'accueil du jeune enfant) demeure d'un montant de 100€.

Pour les ménages ayant des revenus annuels compris entre 22 146€ et 32 493€*, l'A.D.A.J.E devient d'un montant de 150€.

Pour les ménages ayant des revenus annuels inférieurs à 22 146€*, elle est d'un montant de 200 euros.

**Ces seuils sont fixés par la C.N.A.F et susceptibles de revalorisations.*

 **Mise en place de conseils de crèches ouverts aux « parents élus », à l'instar des parents d'élèves dans les établissements scolaires.**

 **Priorité donnée au service public de la petite enfance.**
Arrêt du financement des crèches privées à but lucratif.

Sports

Développer la pratique sportive pour tous

- ✚ **Introduire le quotient familial pour l'aide aux activités extra scolaires « P@ss 92 »**
- ✚ **Améliorer le maillage du département en équipements sportifs par la mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel en partenariat avec les communes.**
- ✚ **Soutien accru aux associations et clubs sportifs locaux suivant des critères transparents et connus de tous**
- ✚ **Organiser l'accueil des jeunes Alto séquanais pour les rencontres disputées par les clubs professionnels et semi professionnels subventionnés par le Conseil Général.**

Culture

- ✚ **Entrée gratuite dans les musées départementaux un jour de la semaine ou un dimanche par mois.**
- ✚ **Soutien aux structures associatives culturelles développant des actions locales selon des critères transparents et connus de tous, et non plus uniquement aux grandes manifestations ponctuelles (financement accru, mise à disposition de locaux d'exposition, de salles de travail...).**
- ✚ **Politique culturelles dynamiques à destination des villes pour soutenir les initiatives locales selon des critères transparents et connus de tous.**
- ✚ **Assurer la promotion des conservatoires par le biais du Schéma départemental des enseignements artistiques.**
- ✚ **Evaluer les deux principaux postes du budget culturel que sont la Maison de Chateaubriand et la Maîtrise des Hauts-de-Seine (plus d'un million d'euros de subventions chacun)**

- ✚ **Soutien du Département aux communes pour l'installation et le maintien des commerces de proximité, plus particulièrement aux commerces dits « de bouche ».**


- ✚ **Favoriser l'intégration du développement durable dans les grandes filières économiques du Département en mobilisant les PME et PMI :**
 - **Des clauses sociales : impliquant le recours à des bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, ASS), des chômeurs de longue durée, des travailleurs handicapés ou encore des jeunes sans formation.**

 - **Des clauses environnementales : garantissant une activité respectueuse de l'environnement et du cadre de vie. (Valoriser notamment l'initiative du nouvel immeuble Bouygues bâti à Meudon).**

- ✚ **Favoriser la compétitivité du territoire : par le versement d'une allocation de recherche sur des thèmes intéressant le développement économique local, notamment dans l'industrie.**

Prévention / Sécurité

 **Renforcer le dispositif des médiateurs éducatifs dans les collèges et l'évaluer avec l'Education nationale et les associations de parents d'élèves**


 **Renforcer la présence d'adultes dans les établissements scolaires (assistantes sociales, infirmières et médecins scolaires, surveillants...)**


 **Suppression du dispositif du « policier référent »**

Expérimenté dans 44 collèges des Hauts de Seine, ce dispositif qui privilégie le répressif à l'éducatif, stigmatise les établissements et introduit une présence policière systématique dans les lieux d'éducation.

Il convient plutôt d'augmenter les effectifs des officiers de prévention mis en place par le gouvernement Jospin, pour résoudre les problèmes d'incivilités, de violences en milieu scolaire.

 **Multiplier le nombre des éducateurs de rue en lien avec les associations et les communes**

 **Aider les polices municipales en fonctionnement et pas seulement en investissement**

 **Renforcer les partenariats et la prévention qui existent dans le cadre des CLSPD (Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance).**

Pour un véritable travail partenarial entre police/justice/communes/Département.

- ✚ Promotion et accueil au sein des services départementaux de toutes formes de peines de substitution (type travaux d'intérêt général) et d'alternative à l'incarcération.**

- ✚ Plaider auprès du représentant du ministre de l'Intérieur dans le département (Préfet) pour l'attribution rapide des nombreux postes à pourvoir au sein des effectifs de la Police Nationale dans le 92.**